N°5 - Février 2020

EPSM DE VENDÉE
CENTRE HOSPITALIER
Georges Mazurelle

La Lettre de Mazurelle

Lettre d'information et de communication du Centre Hospitalier Georges Mazurelle - EPSM de Vendée

Rencontre de Mazurelle - Médiation Robotique et Soins

Edito

Un objectif majeur, la modernisation

La modernisation de la psychiatrie est un objectif pluriannuel et un défi global qui concernent à la fois notre patrimoine et son architecture, nos organisations et nos pratiques, les évolutions dans nos prises en charge des personnes et le respect des droits des patients, les innovations et la recherche.

Après la rénovation de l'unité intersectorielle achevée début 2020, l'amélioration significative du patrimoine interviendra avec la mise en service du nouveau bâtiment de la Mosaïque au courant de cet été.

Ce nouveau bâtiment construit sur un seul niveau avec sa zone technique en sous-sol, présentera des conditions d'hospitalisation modernes, dignes et adaptées aux besoins des patients et de bien meilleures conditions de travail pour les équipes du service : chambres individuelles comportant un local sanitaire avec douche et WC, chambres pour personnes à mobilité réduite, chambres d'isolement avec double entrée, grandes salles à manger, salons de détente, espaces apaisement, salons des familles, chauffage par le sol, larges circulations, éclairage naturel par de larges baies, couleurs apaisantes, accessibilité des locaux tous en rez-de-chaussée avec jardins clos aménagés, séparation des deux ailes adultes et de l'aile adolescents, zone tertiaire distincte (bureaux, salle de réunion, salle de détente, vestiaires) avec ses circuits d'approvisionnements. Le service bénéficiera en outre d'un renouvellement complet de ses mobiliers hôteliers et de bureau.

Après le transfert des patients de La Mosaïque, le bâtiment Les Bruyères, qui fait l'objet d'un avis défavorable de la commission communale de sécurité depuis janvier 2014, et dont aucune réutilisation n'est envisageable, sera détruit. Ce sera une page de l'histoire du site qui sera définitivement tournée.

D'autres projets – que nous avons en tête – sont à mener rapidement, parmi lesquels certains sur lesquels nous travaillons déjà comme l'extension ou la relocalisation du centre de soins pour les adolescents, le projet des nouvelles structures ambulatoires (CMP, hôpitaux de jour adultes et enfants) aux Sables d'Olonne, la nécessaire relocalisation des structures pédopsychiatriques de Fontenay-le-Comte, le devenir du CMP d'Aizenay... Sans oublier le gros dossier de la restructuration des structures intra hospitalières de la pédopsychiatrie – dont la définition sera intimement liée au nouveau projet pédopsychiatrique en cours d'élaboration depuis l'été dernier – et la nécessaire réorganisation des structures ambulatoires yonnaises qui découle de la recomposition des pôles de psychiatrie générale qui va se mettre en place à partir d'avril.

Un effort d'investissement supplémentaire significatif sera par ailleurs fait cette année grâce à l'attribution de l'aide exceptionnelle de l'ARS d'un montant de 1 063 000 euros notifiée en janvier dernier. Cette aide sera consacrée pour 233 000 euros à l'acquisition d'équipements pour les services intra et extra hospitaliers (soit un doublement de l'enveloppe annuelle déjà programmée), 335 000 euros pour l'équipement informatique des médecins et des cadres, le déploiement de la Wifi et pour l'amélioration de la téléphonie, 197 000 euros pour le renforcement de la sécurité des patients et des personnels, 168 000 euros pour un renouvellement partiel du parc automobile, 130 000 euros pour l'aménagement des extérieurs. On aura ainsi l'impact d'un accélérateur de l'investissement courant qui vient en sus des opérations programmées au budget 2020.

@Pascal FORCIOLI

Au Sommaire

- Éditorial : Un objectif majeur, la modernisation
- Écho du Café Éthique : Le consentement, droit du patient (p2)
- Sant'escape : des escape-games en sécurité numérique au Centre Hospitalier G. Mazurelle (p2)
- Conférence « MÉDIATION ROBOTIQUE et SOINS » (p3)
- L'interview de Maud LE CAZ (p3)
- Le développement durable à la crèche (p4)
- Le CMP Adulte LA CHÂTAIGNERAIE, premier CMP de la Vendée à intégrer un Pôle Santé. (p4)
- SISM 2020 (p4)
- Séjour Thérapeutique aux Saisies (p4)

Écho du Café Éthique : Le consentement, droit du patient

Le consentement du patient découle de deux principes : le principe fondamental de la liberté de l'individu, le principe de l'intégrité de la personne et de l'inviolabilité du corps humain.

Plusieurs textes internationaux ou européens forgent le concept, notamment le jugement du Tribunal de Nuremberg à l'origine du Code de Nuremberg (1947), le Pacte des droits civiques et politiques de 1966, la Déclaration pour la promotion des droits des patients en Europe dite « Charte d'Amsterdam » (1994), la Charte européenne des droits des patients de 2002.

En droit français, c'est la jurisprudence qui fonde la notion : la Cour de cassation établit que le patient doit être en mesure de décider par lui-même s'il subira ou non les dangers inhérents à tout acte médical (Cass. civ. novembre 1969).

La loi du 29 juillet 1994 modifiée relative au respect du corps prévoit qu'« *il ne peut être porté atteinte à l'intégrité du corps humain qu'en cas de nécessité médicale pour la personne. Le consentement de l'intéressé doit être recueilli préalablement hors le cas où son état rend nécessaire une intervention thérapeutique à laquelle il n'est pas à même de consentir* » (code civil article 16-3).

La notion est énoncée dans le Serment d'Hippocrate modifié en 1996 sous la forme du respect de l'autonomie et de la volonté de la personne.

C'est la loi de mars 2002, dite « loi Kouchner » qui affirme réellement le principe, lui confère le rang de norme législative et l'érige en l'un des droits « inaliénables » du patient en associant les deux notions complémentaires du consentement et de l'information du patient en prescrivant que le consentement doit être libre et éclairé.

Les adjectifs qui qualifient le consentement ont toute leur importance : le consentement doit être exprimé hors de toute contrainte ou pression, et avoir été éclairé par une information du médecin complète, sincère, adaptée à la compréhension de son patient, considérant que le patient dispose du « droit de savoir pour pouvoir décider » - ce qui renvoie à l'autonomie de la personne face au soin quelle que soit sa maladie ou son handicap.

L'information du patient se doit d'être claire, loyale, adaptée à l'état de compréhension de la personne.

L'information et le consentement du patient, en tant que droits du patient, s'imposent à tous les médecins et soignants en tant qu'obligation professionnelle.

La loi prévoit cependant aussi que « *la volonté d'une personne d'être tenue dans l'ignorance d'un diagnostic ou d'un pronostic doit être respectée, sauf lorsque des tiers sont exposés à un risque de transmission* ».

La pratique médicale a globalement évolué, notamment en ce qui concerne la révélation d'un diagnostic grave. Les consultations d'annonce en cancérologie tout particulièrement organisent de meilleures conditions pour l'annonce au patient, son information et son accompagnement dans son parcours, sa préparation aux décisions qui vont suivre, pour le rendre le mieux possible acteur de son soin en l'amenant à la fois à une acceptation de sa maladie et à l'observance des traitements. L'exemple de ce dispositif pourrait à mon sens être appliquée notamment aux maladies mentales et psychiatriques.

L'une des trois seules exemptions à l'obligation du consentement concerne les soins sous contrainte en psychiatrie.

La loi du 5 juillet 2011 modifiée prévoit en l'encadrant rigoureusement la possibilité de soins sans consentement, dits encore « soins sous contrainte », redéfinissant ce qui était dénommé avant « hospitalisation à la demande d'un tiers » (« HDT ») et « hospitalisation d'office » (« HO ») par opposition à « hospitalisation libre ».

Deux modalités de la décision de soins sans consentement sont définies par la loi du 5 juillet 2011 (articles L 3211.1 et suivants du code de la santé publique) : l'admission à la demande d'un tiers sur décision du directeur de l'établissement et l'admission en soins psychiatriques sur décision du Préfet du département.

En dehors de ces situations, en psychiatrie comme pour les autres prises en charge médicales, le patient doit donc être informé sur les soins de santé qui lui sont proposés et participer activement à la prise de décisions relativement à ces soins. Le respect de la dignité et de l'autonomie de la personne passe par le respect de son droit de prendre des décisions à propos de ses soins psychiatriques, notamment de refuser un traitement, pour autant qu'elle soit apte à prendre des décisions. Il importe que l'équipe de soin en psychiatrie maîtrise les aspects juridiques aussi bien qu'éthiques du consentement du patient.

Notons que les principes du consentement et de l'information du patient s'imposent aussi à la profession infirmière comme le prévoit le décret 2016-1605 du 25 novembre 2016 constituant le code de déontologie des infirmiers.

En synthèse, la loi pose que le consentement aux soins comme le refus de soins – en dehors de situations précises et limitées – est un droit imprescriptible du patient et l'information une obligation absolue du médecin comme de l'infirmier. Il importe que les bonnes pratiques professionnelles et la démarche qualité des soins et gestion des risques associés aux soins dans les établissements de santé garantissent l'application de ces principes, et que l'évaluation des pratiques professionnelles en évalue le respect.

Le refus de soin pose des questions non seulement juridiques mais aussi éthiques sur la façon de concilier l'autonomie et la liberté de la personne soignée avec l'obligation de soin, l'assistance à personne en danger, la responsabilité et les valeurs morales du professionnel de santé.

Les espaces éthiques existant dans les établissements de santé ou au niveau des régions sont là pour aider les professionnels à réfléchir à ces questions sans avoir l'ambition d'y apporter des réponses fermées et absolues.

Merci à l'Espace éthique du centre hospitalier Mazurelle d'avoir choisi le consentement comme thème de son premier café éthique 2020.

Sant'escape : des escape-games en sécurité numérique au Centre Hospitalier G. Mazurelle

- Origine du projet : Le GCS e-santé Pays de la Loire, missionné par l'Agence Régionale de Santé, s'applique à diversifier les outils de sensibilisation sur la sécurité numérique en santé. Il met à disposition des établissements de Santé des Pays de la Loire un jeu d'évasion développé avec Orange Cyberdéfense, visant à sensibiliser les structures à la sécurité numérique.
- Principe : Il s'agit d'un Escape game ciblant la «sensibilisation à la sécurité numérique» dont le scénario est le suivant : « Cinq journalistes s'introduisent dans une salle de réunion de l'Institut médical des étoiles pour découvrir pourquoi Johnny Jackson a été pris en charge par cette structure. Les bonnes pratiques de base en matière de sécurité numérique ont-elles été bien suivies dans cet établissement ou seront-elles la clé d'accès aux informations de santé de l'inventeur du Lune Walk ? Ils ont 45 min pour trouver le scoop et rebooster les ventes du journal Ouest People ! »
- Objectifs : Le jeu dans les environnements de travail a plusieurs atouts : implication des apprenants grâce à l'aspect ludique et pragmatique, renforcement de l'esprit d'équipe, valorisation des compétences de chacun... Les séquences de jeu se terminent toutes par une session de débriefing. Les conséquences des mauvaises pratiques sont expliquées, l'importance des actions individuelles au service d'une démarche collective est rappelée et des documents de sensibilisation sont remis à chaque participant.
- Contenu de la formation :
  - 45 minutes de jeux
  - 45 minutes de débriefing sur les bonnes pratiques en Sécurité numérique.
  - Remise de documents de sensibilisation
- 6 sessions proposées (Les inscriptions obligatoires sont recensées par le Service Formation) :
  - Mardi 17 Mars 2020 à 9h30, 12h30 et 15h30
  - Jeudi 4 Juin 2020 à 9h30, 12h30 et 15h30

Bruno MOURLON, responsable RSSI et DPO

Conférence « MÉDIATION ROBOTIQUE et SOINS »

Pour la première des « **Rencontres de Mazurelle** », l'UDIATED, la Fédération Mosaïque et Monsieur FORCIOLI Directeur de l'établissement ont accueilli Mme Sophie SAKKA spécialiste internationalement reconnue en robotique humanoïde. Elle est chercheuse à Central Nantes et s'intéresse particulièrement à la compréhension de l'équilibre humain et à l'interaction avec les robots. Elle a collaboré avec le CHU de Nantes (pédopsychiatrie) et travaille aujourd'hui avec l'école d'Orthophonie. Sa présentation de l'association « Robots !» et de ses projets « **Rob'Autisme** » et « **Rob'Zheimer** » a su étonner l'auditoire et susciter beaucoup d'intérêt.

Peut-on introduire un robot dans les soins en psychiatrie ? Quelle hérésie diront certains. Comment peut-on envisager un seul instant dans la relation, de remplacer l'humain par un robot ?

Le propos de Mme SAKKA, empreint d'humanisme, nous a démontré que pour son association c'est bien l'être humain qui est au centre de l'attention et non pas le robot. L'intelligence artificielle est remise à **sa place d'outil** au service du patient. Dans le travail réalisé il ne peut y avoir de concurrence entre l'homme et la machine. Et si nous pensions NAO comme une prothèse destinée à remédier à un déficit, une absence (de communication, des fonctions cognitives chez certains patients), comme cela est fait depuis bien longtemps avec les prothèses mécaniques en rééducation, orthopédie, cardiologie… ?

Rob'Autisme a pour objectif de proposer un accompagnement thérapeutique basé sur l'utilisation de robots. Il s'adresse à des adolescents présentant un trouble du spectre autistique afin de développer leurs capacités et la qualité de leurs interactions sociales. Sur une série de 20 séances, 6 participants sont réunis afin de programmer NAO (mouvements, paroles) qui deviendra l'acteur d'un spectacle restitué publiquement. Les jeunes travaillent en 3 binômes avec des accompagnateurs qui les aident à se concentrer et à réaliser leurs créations. La notion de groupe est fondamentale dans cette approche, qui insiste sur le développement de la communication. Le groupe travaille en cercle afin que chacun puisse voir tous les autres. Les activités proposées s'enchaînent toujours de la même manière, avec les mêmes personnes et dans les mêmes lieux. Le spectacle de restitution, ponctué par les applaudissements du public, officialise la contribution et la reconnaissance des participants. Des évaluations qualitatives ont mis en avant un apaisement des angoisses, une augmentation des temps de concentration et de la communication volontaire ainsi qu'une meilleure socialisation.

Rob'Zheimer s'adresse aux personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou pathologies apparentées et se décline dans son organisation de manière quasi identique.

Cette conférence n'a pas manqué de nous convaincre sur le bien-fondé de la médiation robotique dans l'accompagnement thérapeutique des personnes en situation de handicap cognitif au sens large. Cette démarche, déjà validée sur le plan scientifique, est en quête d'un partenariat pour une recherche clinique qui la validerait sur le plan médical. S'engager dans cette voie avec l'encouragement de notre Direction, serait un projet innovant sur le plan de la recherche et de l'utilisation de nouveaux médiateurs.

Encadrement de la Mosaïque : Estelle DERRIEN, Nathalie JEANNIERE, Francis PROUTEAU

L'interview de Maud LE CAZ

LLM : Maud Le Caz, en quelques mots retracez-nous votre parcours professionnel et ce qui vous a motivée à rejoindre l'EPSM de Vendée ?

MLC : De filière infirmière, j'ai exercé en France métropolitaine, dans les territoires d'Outremer mais aussi dans le Commonwealth en valorisant le DE Européen. J'ai poursuivi ma carrière avec du management d'équipe, puis de pôle, en m'engageant successivement sur 3 hôpitaux d'Ile de France durant 14 ans, sur des parcours de soins d'adultes mais aussi de pédiatrie. Après une mission transversale auprès de l'ANAP sur la gestion des lits d'un groupe hospitalier, j'ai investi l'EHESP et poursuivi par une première affectation en tant que directrice des soins adjointe sur le CHU de Nîmes, établissement support du GHT Occitanie. Ma motivation à rejoindre l'EPSM de Vendée s'articule autour de 3 axes.

Le 1er est d'appréhender la santé mentale dans son ensemble pour promouvoir un égal accès aux soins aux populations vulnérables. L'objectif principal est de proposer des parcours de soins et de vie structurés et de rapprocher les organisations de santé mentale de celle de la santé physique.

Le 2ème, est de valoriser l'EPSM de Vendée ainsi que les professionnels qui y travaillent, en rendant visible le travail de fond engagé par la communauté médicale et soignante ainsi qu'en accompagnant l'évolution des métiers du soin.

Le dernier, plus personnel, est de revenir sur une région chère à mon environnement familial et culturel tout en y associant la proximité de l'Océan Atlantique.

Patricia GOUPIL, Didier JEGU, Pascal FORCIOLI, François-Xavier CORBIN, Maud LE CAZ, Nicolas LENGLINE, Corinne JACQ

LLM : Des premiers échanges denses que vous avez déjà eus avec les uns et les autres, quels sont les grands chantiers sur lesquels la direction des soins va travailler en 2020 ?

MLC : Après la rencontre de nombreux professionnels et pour accompagner la politique nationale de santé, il va s'agir de participer à la construction du futur Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) et à l'engagement de notre établissement dans des actions de prévention, de diagnostic, de soins, de réadaptation et de réinsertion sociale.

Nous allons travailler en tout premier lieu sur le nouveau Projet d'Établissement 2021-2025 et par déclinaison sur le Projet Médico-Soignant et Psychologique Partagé (PMSPP). Pour ce faire et pour donner du sens au Projet de Soins, je souhaite y inclure la représentation paramédicale dans son ensemble.

Les actions futures de la Direction des Soins seront notamment le déploiement de la télémédecine, prise en soins novatrice, qui sera à accompagner dans les nouvelles pratiques soignantes. Le 2ème grand projet sera celui de l'introduction des Infirmiers de Pratique Avancée (IPA) dans nos organisations.

LLM : Dans un établissement comme Mazurelle, quelle vision avez-vous de la place et du rôle du service des soins infirmiers et des défis auxquels sa direction doit répondre ?

MLC : La Direction des Soins représente l'ensemble des professionnels du soin et a pour rôle d'accompagner et manager le projet d'établissement par des plans d'actions concrets et riches de sens pour l'ensemble de la communauté.

L'étroite collaboration avec la communauté médicale, la direction des ressources humaines pour le développement des compétences, ainsi que le partage de projets institutionnels avec la direction de la qualité sont indispensables pour emmener les pratiques soignantes vers une évolution des besoins de santé.

Le rôle de la direction des soins est aussi de donner des clés de compréhension des enjeux de santé publique pour mieux comprendre et traduire en actions concrètes, les décisions prises.

Le développement durable à la crèche

Depuis plusieurs années maintenant, la crèche de l'EPSM s'est engagée dans le respect de la santé, de l'environnement et plus globalement dans le développement durable.

Plusieurs actions ont permis d'ancrer cet engagement :

- La mise en place d'un protocole de « ménage écologique » à la crèche avec l'utilisation de la vapeur, du vinaigre blanc et d'un désinfectant « écolabel » utilisé en cas d'épidémie
- La réalisation de notre savon pour les mains (recette découverte par les agents d'entretien lors d'une formation aux côtés d'une chimiste)
- La réécriture des menus en respectant davantage la saisonnalité
- Le développement et la valorisation du fait maison en cuisine (beurre de sardine, gnocchis, purées, compotes, riz et semoule au lait, crème vanille/ chocolat, tarte salées et sucrées, gâteaux,....et bien d'autres)
- La limitation des impressions (menus notés sur un tableau effaçable,...)
- L'achat de biberons en verre
- L'emprunt de livres et de jeux (médiathèque, ludothèque)
- Le tri des déchets
- L'utilisation pour le soin des enfants d'un liniment composé à 99,8% d'ingrédients naturels (SANS sels d'aluminium, parabène, conservateur, parfum, huile de palme, huile de paraffine, silicone, colorant, huile minérale)

Nous souhaitons poursuivre cet engagement, et menons actuellement d'autres réflexions notamment sur les contenants à usage unique (servant aux prélèvements en cuisine), sur les bouteilles d'eau, la mise en place d'un bac à compost et d'un récupérateur d'eau permettant d'alimenter notre petit potager... ceci tout en respectant bien évidemment les normes en vigueur.

Nous envisageons également de diffuser certaine de nos recettes auprès des familles.

3 Agents de la crèche ont intégré la commission responsabilité sociale et développement durable de l'EPSM ce qui reflète plutôt bien nos convictions et nos envies...

L'équipe de la Crèche

Recette du savon pour les mains

- 1L d'eau chaude
- 4 Cuillères à soupe de savon de Marseille râpé
- 4 Cuillères à soupe de glycérine végétale
- 4 Cuillères à café d'huile d'Olive

- Faire chauffer l'eau
- Ajouter les paillettes de savon, mélanger jusqu'à dissolution
- Ajouter la glycérine et l'huile d'olive
- Bien mélanger
- Stocké dans un contenant de votre choix

Le CMP Adulte LA CHÂTAIGNERAIE, premier CMP de la Vendée à intégrer un Pôle Santé

Le CMP s'était inscrit dans le projet de création d'un pôle de santé, initié par la Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie. En juin 2009 à l'ouverture, il est venu compléter en ce lieu le réseau de santé et de soin, ceci dans le but d'optimiser le parcours soin du patient.

Les avantages ont été vite perçus. Il a permis de mieux être identifié auprès des acteurs du réseau et de la population. Cela a facilité les échanges entre les divers professionnels apportant ainsi une réponse plus rapide et holistique aux besoins et/ou à la demande de prise en charge : les patients peuvent s'adresser à nous directement et sans délai. L'accès aux soins somatiques de nos patients est facilité.

Depuis novembre 2019, nous avons intégré un nouvel espace de ce pôle, entièrement ouvert vers les autres professionnels et le public accueilli. Nous sommes ainsi au plus proche des autres partenaires du soin (médecins traitants, sage-femme, infirmières libérales, infirmière ASALEE, psychologue privé, podologue, assistante sociale, PMI, orthophoniste....).

La présence d'un CMP au sein d'un pôle de santé permet une réelle déstigmatisation de la psychiatrie et de la maladie mentale.

Depuis peu, le CMP infanto-juvénile s'est joint à nous afin de mieux compléter l'offre de soins.

L'équipe infirmière du CMP adulte de la Châtaigneraie

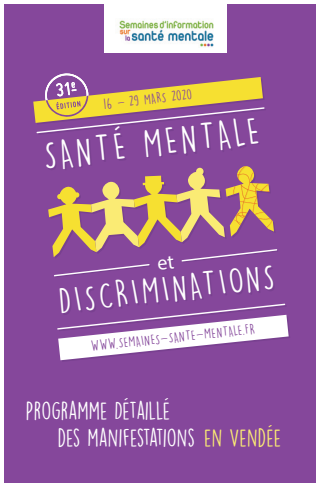

« La 31ème édition des **Semaines d'Information sur la Santé Mentale** aura lieu du 16 au 29 mars 2020, sur le thème des discriminations : celles auxquelles les personnes souffrant de troubles psychiques sont confrontées, et celles qui peuvent impacter la santé mentale des personnes qu'elles touchent.

Le programme des manifestations, réalisé en collaboration avec différents partenaires du territoire de santé vendéen, sera disponible dès le 1er mars 2020 sur le site Intranet de l'établissement et sur la page « Actus » de notre site Internet. »

Séjour Thérapeutique aux Saisies

L'EPSM Georges Mazurelle participait aux 26èmes rencontres inter-hospitalières aux Saisies avec l'association Sport en Tête.

Un groupe de patients de la Sociothérapie a rejoint les 130 participants venus de toute la France pour une semaine de découverte et de compétition amicale autour de la pratique du ski de fond et du ski alpin du 12 au 18 janvier 2020.

Ce séjour a permis à chacun d'atteindre des objectifs de réhabilitation sociale, tout en développant l'aspect plaisir, l'aspect sportif et le dépassement de soi.

Quatre coupes ont été remises à notre équipe, plaçant le groupe au pied du podium...

Pascal PELLOIS et Jean-François MANDIN, Infirmiers, SOCIOTHÉRAPIE / FIRPA

ISSN 2681-1383 - Dépôt légal : Décembre 2019

Directeur de publication : Pascal FORCIOLI - Coordination : Cellule Communication
Rédaction - Infographie - Impression : EPSM de Vendée - Centre Hospitalier Georges Mazurelle - 85026 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX - Tél. : 02.51.09.72.72